

## **Règlement d'application joueurs qualifiés LNA/LNB 2020**

### **LNA**

Le droit de jouer est basé sur l'article 24ff- RIC et l'article 9-11 RIC LNA. Les dispositions suivantes s'appliquent aux joueurs suisses conformément à l'art. 9, al. 2, RIC LNA, en dérogation ou en clarification de l'art. 10/11 RIC LNA

Les joueurs avec la classification N1 / N2 peuvent être engagés à la fois dans la LNA et dans une équipe inférieure.

Les joueurs jusqu'à l'âge de 23 ans qui joueront le CIC de la LNB sont pleinement autorisés à participer au CIC de la LNA. L'âge de référence est celui atteint au 31 décembre de l'année du calendrier en cours.

Par équipe de la LNB, un maximum de deux joueurs de plus de 23 ans (club-interne avec la classification N1/N2, dans plusieurs clubs ou centres membres avec la classification N1-N4) sont autorisés à jouer sans restriction dans la LNA ainsi que dans la LNB. Pour les autres joueurs, qui ont plus de 23 ans, un seul engagement au maximum est autorisé dans la LNB.

La licence ainsi que le transfert pour la LNA doivent être effectués dans tous les cas avant le 15 juillet.

### **LNB**

Le droit de jouer est essentiellement basé sur les articles 24 et suivants du RIC et les articles 8 et 9 du RIC de la LNB. En dérogation ou en complément de l'art. 30 RIC, les dispositions suivantes s'appliquent aux joueurs suisses en vertu de l'art. 8 al. 2 RIC LNB :

Les joueurs jusqu'à l'âge de 23 ans peuvent participer au CIC de la LNB, même s'ils ont déjà participé au CIC de la LNA. L'âge de référence est celui atteint au 31 décembre de l'année du calendrier en cours.

Un maximum de 2 joueurs de plus de 23 ans peut être utilisé par équipe sans restriction (club-interne N1/N2 ou club-interne de nationalité suisse N1 - N4), qui ont déjà joué dans le championnat LNA. Pour les autres joueurs (club-interne N1/N2 ou dans plusieurs clubs ou centres membres de nationalité suisse N1-N4), qui ont plus de 23 ans, un seul engagement au maximum est autorisé au LNB.

La licence ainsi que le transfert pour la LNB doivent être effectués dans tous les cas avant le 16 août.